



SOUS LES PAVÉS DE BRUXELLES

LA POLLUTION MÉNAGÈRE ET INDUSTRIELLE

Par rapport au diamètre du globe terrestre, le sol est très mince : de quelques centimètres à quelques mètres. Il est cependant l'épiderme vivant et vital des continents de la Terre. Bien que le sol se forme lentement, ses propriétés elles évoluent rapidement. Voilà pourquoi il faut en prendre soin.

Le sol résulte de la décomposition et de l'altération des roches par l'action de l'eau, de l'air et des êtres vivants. Au fil du temps, il s'épaissit, se modifie, acquiert des composants (matières organiques, argiles...) et des structures (couleurs, agrégats, horizons...) qui lui sont spécifiques.

Il existe différents types de sols. Les caractéristiques et les propriétés dépendent des roches, des reliefs, des climats, des végétations et de l'âge.

Ressource pour les hommes

Le sol a pris naissance avec la vie, il y a très longtemps, bien avant l'Homme. Pour celui-ci, le sol est présent au quotidien. Il est sous nos pieds, sous nos logements, sous nos routes et chemins : il supporte les habitats et les infrastructures liées aux activités et aux loisirs des sociétés humaines. Il constitue nos champs. Mais il est aussi devant nos yeux : les paysages cultivés sont colorés par les sols, les coupes de routes révèlent l'intérieur des sols...

Le sol remplit une multitude de fonctions essentielles à la vie et souvent interdépendantes qui sont :

- ▶ environnementales (stockage et épuration de l'eau, rétention des polluants, biodiversité),
- ▶ économiques (production agricole et forestière, source de matières premières),
- ▶ sociales et culturelles (support de l'activité humaine, patrimoine culturel et paysager).

Par ailleurs, le sol est une ressource non renouvelable avec des taux de dégradation potentiellement rapides (quelques années ou décennies) alors que les processus de formation et de régénération sont extrêmement lents (plusieurs milliers d'années).



Huit menaces pour les sols

L'activité humaine fait peser des menaces de plus en plus nombreuses et lourdes sur le sol. Celles-ci ont été précisées par la Commission Européenne, dans sa communication d'avril 2002 et reprises dans le projet de directive cadre sur la protection des sols du 22 septembre 2006.

Les huit menaces jugées comme étant les plus préoccupantes sont :

- ▶ l'érosion,
- ▶ la diminution de matières organiques,
- ▶ la contamination,
- ▶ l'imperméabilisation,
- ▶ le tassement,
- ▶ la réduction de la biodiversité,
- ▶ la salinisation,
- ▶ les inondations et les glissements de terrain.

Le sol est une source de denrées alimentaires, de biomasse et de matières premières. Il assure des fonctions de stockage, de filtration et de transformation de nombreuses substances, y compris l'eau, les nutriments et le carbone. La pollution du sol a un impact sur chacune de ses fonctions.

Trop de monde

L'urbanisation galopante des villes et la concentration des populations augmentent le risque de pollution du sol en région urbaine.

A Bruxelles, les stations-service, les nettoyages à sec, les ateliers de réparation ou de démontage de véhicules, les imprimeries, les dépôts de liquides inflammables... sont des activités professionnelles potentiellement dangereuses pour les sols et les eaux souterraines. En effet, ces entreprises manipulent et entreposent régulièrement des substances nuisibles pour la santé humaine et l'environnement. Des règles très strictes ont donc été édictées pour permettre à ces activités de se développer sans nuire à l'environnement.

Tous responsables

Les déversements toxiques dans les sols peuvent être d'origine industrielle ou ménagère. Pensons aux accidents de camions-citernes ou de trains, aux ruptures de canalisations (aériennes ou souterraines) qui transportent des produits liquides dangereux comme des hydrocarbures, des solvants, aux débordements de citernes à mazout (lors de leurs remplissages)...

Des fuites peuvent être causées par la corrosion de réservoirs ou autres contenants de produits nocifs. Des stockages non étanches permettent à la pluie de drainer des polluants vers le sol ou les eaux souterraines. Des tas de substances toxiques (hydrocarbures, solvants, produits d'entretien, désherbants, insecticides...) arrivent dans le sol via les fosses septiques. Sans parler des nombreux dépôts clandestins de déchets et de piles.

Agir comme délégué

Les délégués peuvent intervenir à différents niveaux. Il s'agit pour eux, de cerner les risques de pollutions du sol, ainsi que de mettre en place des actions de prévention et de réduction de cette pollution.

Une nouvelle ordonnance sol est entrée en vigueur à Bruxelles le 1er janvier 2010. Ce qui peut constituer un tremplin afin d'aborder le thème de la pollution des sols en CPPT, afin de connaître le type de matériel stocké, sa toxicité et son mode de stockage, de vérifier l'étanchéité des cuves, et la méthode d'élimination des produits polluants.

Une banque de donnée de l'état du sol bruxellois est en cours d'élaboration par Bruxelles environnement. Quand les informations de la banque de données seront disponibles, vous pourrez y avoir accès en tant que citoyen ou via votre entreprise. De même, vous aurez la possibilité de savoir si votre entreprise se situe sur un site présumé ou avéré pollué et d'agir au CPPT pour garantir la protection de l'environnement ainsi que la sécurité et la protection des travailleurs.

Yael HUYSE



Brussels Greenfields

ASSAINIR POUR CRÉER DES EMPLOIS EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT

Brussels Greenfields, le nouveau programme de la Région Bruxelles-Capitale, va permettre d'assainir des sites industriels bruxellois pollués et inoccupés, tout en visant la création d'emplois et la construction de bâtiments durables.

Certaines activités industrielles du passé ont laissé des traces néfastes qu'on l'on peut encore observer aujourd'hui : de nombreux sites de la région bruxelloise sont laissés en friche en raison de la pollution du sol et/ou des nappes phréatiques. La Région veut remédier à cette situation en mettant en place le programme Brussels Greenfields, qui vise à réhabiliter ces sites pour y implanter des activités économiques. Il sera financé par la Région et par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) à hauteur de 15 millions d'euros.

Appel à projets

Brussels Greenfields s'adresse aux porteurs de projets désireux d'implanter une activité économique créatrice d'emplois sur un site pollué de la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) établie dans le cadre du FEDER et s'étalant aux alentours du canal.

Au cours du premier appel à projets, qui s'étend jusqu'à novembre 2010, se tiendront trois échéances de remise des candidatures : les 31 mars, 31 juillet et 30 novembre 2010. A chacune de ces échéances correspondra une vague de sélection, basée sur plusieurs critères.

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une subvention couvrant de 50% à 75% de tous les frais d'assainissement : études de sol et travaux de chantier au sens large. Quant aux projets non-sélectionnés, ils recevront un défraiement

allant jusqu'à 2 500 euros pour couvrir leur frais de dossier. En outre, les candidats bénéficieront, tout au long des différentes étapes du concours, d'un accompagnement administratif intégré, qui donnera également toutes les informations sur la marche à suivre, sur les obligations légales, sur les différentes études de sol nécessaires...

Nouvelles entreprises

Pour conclure, grâce à Brussels Greenfields, la Région souhaite réaliser différents objectifs : l'assainissement d'une soixantaine de sites et l'implantation de soixante nouvelles entreprises générant de l'emploi. De plus, les bâtiments construits sur ces sites devront atteindre de hautes performances environnementales et énergétiques.

Brussels Greenfields se veut donc un projet complet : au départ d'une problématique environnementale et de santé, il est modelé pour répondre à des enjeux-clés pour Bruxelles que sont le développement économique, la création d'emploi et la rénovation urbaine. En ce sens, Brussels Greenfields est une illustration concrète de ce qu'on appelle un projet de ville durable.

Yael HUYSE

Plus d'infos : www.brusselsgreenfields.be